

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 24 novembre 2020

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 24 novembre, a arrêté six projets de délibération du Congrès ; adopté sept délibérations du gouvernement ; adopté 36 arrêtés et examiné trois dossiers d'étrangers. Il a également émis 17 avis et examiné deux rapports.

### Délibérations du Congrès

---

#### **Au visa de Christopher Gygès et de Jean-Louis d'Anglebermes, membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération du Congrès qui propose de prolonger le dispositif de chômage partiel dit « allocation Covid-19 » de trois mois, du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 28 février 2021 pour soutenir les salariés et les entreprises relevant des secteurs durablement touchés par la crise (modification de la délibération n° 40/CP du 29 juin 2020 instituant des mesures de soutien aux secteurs durablement touchés par les conséquences économiques liées à la crise de la Covid-19). Les entreprises qui bénéficieront de cette période de prolongation se verront verser par la CAFAT une avance calculée sur la base de l'allocation versée au moins de novembre 2020 et d'un montant égal à 70 % de 3 fois cette allocation, ceci afin d'éviter leurs problèmes de trésorerie.

#### **Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui propose de prolonger, pour la seconde fois, la possibilité d'évoluer en hélicoptère sous certaines conditions techniques et sur autorisation préalable de l'autorité, au-dessus d'un environnement hostile situé hors zone habitée sans prendre en compte le risque lié à la panne moteur (modification de l'arrêté modifié du 20 décembre 2012 relatif aux conditions techniques d'exploitation d'hélicoptères par une entreprise de transport aérien public en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna).

#### **Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif à la décision modificative n° 2 du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie 2020 arrêtée en recettes et en dépenses à 832 513 330 en fonctionnement. Le budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie 2020 est arrêté en recettes et en dépenses à

73 933 009 329 francs en fonctionnement. Une reprise de provision est constituée au titre des risques et charges de fonctionnement à hauteur de 832 513 330 francs.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif à la décision modificative n° 2 du budget propre de la Nouvelle-Calédonie 2020, arrêtée en recettes et en dépenses à - 583 678 109 francs, répartis pour - 748 577 232 francs en investissement et 164 899 123 francs en fonctionnement. Le budget propre de la Nouvelle-Calédonie 2020 est arrêté en recettes et en dépenses à 116 744 841 794 francs, dont 48 334 325 537 francs en investissement et 68 410 516 257 francs en fonctionnement. Le montant du prélèvement sur excédent de fonctionnement destiné au financement de la section d'investissement s'élève à 2 662 137 516 francs. Une reprise de provision est constituée au titre des litiges, à hauteur de 164 899 123 francs. Une autorisation d'engagement d'un montant de 60 millions de francs est ouverte dans le cadre de la réforme structurelle du système de santé calédonien pour une assistance à maîtrise d'ouvrage résidentielle. Une subvention d'un montant de 500 000 francs est accordée au gouvernement de la Polynésie française dans le cadre d'un soutien aux élèves en situation de handicap et de précarité sociale.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 à hauteur d'un quart du budget d'investissement 2020 durant le premier trimestre 2021. En effet, le calendrier budgétaire permettant la préparation du budget primitif 2021 a été perturbé par l'organisation du 2<sup>e</sup> référendum et il ne sera pas possible de voter le BP 2021 avant le 31 décembre 2020.
- Pour les mêmes raisons qu'évoquées ci-dessus, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant le président du gouvernement à engager, liquider et mandater les dépenses relatives aux subventions de fonctionnement 2021 par douzième provisoire. Ces autorisations sont arrêtées par organisme au douzième mensuel des crédits alloués au budget 2020 pour la période des mois de janvier à mars 2021.

### **Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui propose, dans une perspective de simplification administrative de la réglementation relative à la sécurité et l'habitabilité à bord des navires, de supprimer plusieurs commissions, d'alléger certaines procédures et le recours à l'expertise de sociétés et organismes habilités pour la délivrance de certificats nécessaires à l'obtention du permis de navigation (modification de la délibération n° 119/CP du 26 novembre 2018 relative à la sécurité et à l'habitabilité à bord des navires).

## **Délibérations du gouvernement**

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour cinq affaires) et devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour deux affaires).

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 7 millions de francs à la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie dans le cadre du cofinancement du projet d'extension et de rénovation de la caserne des pompiers de l'aéroport de Bauerfield, au Vanuatu, principalement financé par l'Agence française de développement (AFD) pour 83,5 millions de francs.

### Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 3 482 339 francs pour le financement de son programme d'action bilatérale pour l'année 2020. Chaque année, des crédits sont alloués afin d'accompagner des projets contribuant au renforcement de l'insertion régionale de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique. Cette année, il a été décidé de prioriser quelques projets en soutien au secteur de la francophonie :

- 1 274 702 francs à l'Alliance française de Suva (financement d'un poste de professeur de français à la « Tonga High School » en 2020 et défraiement des frais de transport aérien de l'assistante linguistique fidjienne en poste au lycée Auguste-Escoffier en 2020),
- 775 656 francs à l'Université nationale du Vanuatu pour contribuer aux frais de fonctionnement de son centre de recherche et de documentation numérique,
- 1 431 981 francs à France Volontaires dans le cadre de la convention relative au recrutement d'un professeur pour l'enseignement de la langue française au sein de « Tonga High School » en 2021.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a cofinancé des projets validés dans le cadre de la commission mixte Vanuatu 2020 pour un montant total de 13 723 151 francs :

- 4 176 611 francs à l'Université nationale du Vanuatu, pour le financement de bourses d'études pour les formations supérieures,
- 596 659 francs à l'association des écoles Pikinini, pour soutenir des écoles francophones du Vanuatu (envoi de matériel pédagogique, de fournitures et de mobilier scolaires),
- 3 579 952 francs à Insight pour la mise en œuvre d'actions de formation professionnelle continue auprès d'agents du gouvernement du Vanuatu (département de la gestion et de la prévention des risques et département des terres et des ressources naturelles),

- 2 983 294 francs au lycée de Luganville (Santo) pour des travaux de rénovation du lycée suite aux dégâts causés par le cyclone Harold,
- 1 789 976 francs au collège Technique de Saint-Michel (île de Santo) pour des travaux de rénovation du collège suite au passage du cyclone Harold,
- 596 659 francs à l'Institut de recherche pour le développement pour des formation à la rédaction d'articles scientifiques et à la maîtrise des processus de publication d'articles scientifiques dans des revues à comité de lecture, à destination de doctorants et jeunes docteurs du Vanuatu.

### **Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 de l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC) 2020, arrêtée en section d'investissement à -339 289 945 francs en recettes, et à la somme de - 168 237 496 francs en dépenses. Concernant la section de fonctionnement, elle est arrêtée à la somme de 408 millions de francs en recettes et en dépenses. Le budget global 2020 de l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie est arrêté à 7 061 835 095 francs, réparti pour la section de fonctionnement à 3 532 796 954 francs en recettes et en dépenses ; et pour la section d'investissement à 3 529 038 141 francs en recettes et 3 439 522 137 francs en dépenses. La section d'investissement présente un suréquilibre de 89 516 004 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la délibération de l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC) relative à la convention d'avance en compte associé au profit de la société Air Calédonie International. Cet apport financier de l'ADANC s'explique par un besoin de financement estimé par la société Air Calédonie International à 2 milliards de francs. L'avance sera intégralement remboursée au plus tard au 31 décembre 2024.

### **Au visa de Christopher Gyès, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les conditions de durée de validité du formulaire D40, délivré par les Douanes sur demande de renseignements concernant le classement des marchandises au vu des nomenclatures du tarif des douanes. Désormais, il sera possible d'invalider les formulaires D40 avant le terme des trois ans, dès lors que l'administration à l'origine de la prise de position notifie au demandeur la modification de son appréciation. Il sera également possible de fixer la validité des D40 délivrés antérieurement aux dispositions du présent arrêté à trois ans, à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté 2018-893/GNC du 24 avril 2018 (modification de l'arrêté n° 2018-893/GNC du 24 avril 2018 portant modalités d'application de l'article 12 du code des douanes et relatif à la délivrance de renseignements sur l'espèce tarifaire des marchandises importées et exportées de Nouvelle-Calédonie).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société Mango environnement au régime d'aide fiscale à l'investissement pour un projet de construction d'une plate-forme de valorisation des déchets non dangereux (compostage de boues de stations d'épuration et de déchets verts) sur la commune de Païta, en province Sud.

## **Au visa de Christopher Gygès et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) au bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement (exonération de taxe hypothécaire, de droits proportionnels d'enregistrement et de TGC) dans le cadre de l'opération « Les prés fleuris ». Ce programme immobilier, situé à Païta, prévoit la construction de douze logements locatifs aidés, dont six T3 et six T4.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) au bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement dans le cadre de l'opération « Ohana ». Ce projet immobilier, situé à Dumbéa, consistera en la construction de 52 logements sociaux composés de 47 logements locatifs aidés, dont 12 T2, 25 T3 et 10 T4, et de cinq logements de transition, dont trois T3 et deux T4.

## **Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 2 310 840 francs au collège de Païamboué dans le cadre des projets d'éducation à la citoyenneté (indemnités aux jeunes engagés dans une mission de service civique).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de cinq millions de francs à l'université de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de l'organisation du salon de l'étudiant.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative de la commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance de Nouvelle-Calédonie (CRHD-NC).

## **Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le bilan annuel 2019 de l'application de la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie.

*Voir communiqué détaillé « Bilan emploi local 2019 ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le logotype et la charte graphique relatifs au référentiel de la construction de la Nouvelle-Calédonie (RCNC). Le sigle RCNC devra être apposé sur tous les documents justifiant de l'application des normes de construction relevant du référentiel ainsi que sur les produits normés ou agréés relevant de ce référentiel.

## **Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a supprimé le versement de l'indemnité mensuelle versée dans le cadre d'un parcours individualisés de formation professionnelle continue car cette indemnité était cumulée au versement d'une bourse accordée par la province des Îles.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé le versement de l'allocation de soutien Covid-19 pour la période du 1<sup>er</sup> septembre et jusqu'au 30 novembre 2020, à huit entreprises durablement impactées par la crise du Covid-19.
  - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis six entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 août 2020.
  - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une participation financière de cinq millions de francs pour le fonctionnement des organisations syndicales de salariés représentatives.
  - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 14,845 millions de francs au titre du programme complémentaire d'intervention 2020 au Fonds de concours pour le développement de l'élevage porcin (FDEP). Il a également attribué 8,27 millions de francs d'aides au fonctionnement à l'UPRA porcine, au syndicat des éleveurs naisseurs et naisseurs-engraisseurs porcins de Nouvelle-Calédonie, à l'UPRA Calédonie sélection et à l'interprofession viande de Nouvelle-Calédonie. Il a enfin versé 6,575 millions de francs de dotation complémentaire à l'UPRA porcine (aide à l'acquisition de reproducteurs sélectionnés, aide à l'achat de semence fraîche issue de reproducteurs sélectionnés, indemnisation des saisies à l'abattoir pour causes particulières pour les éleveurs fournisseurs à l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF), pénalités porcs lourds).
  - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 8 486 464 francs au titre du programme complémentaire 2020 du fonds de concours pour le développement des élevages ovins, caprins et de cervidés (FDEOCC), dont 5 750 000 francs à l'Unité néo-calédonienne de promotion des races animales ovines et caprines et 2 736 464 francs à l'Établissement de l'élevage de cervidés.
  - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 48 424 092 francs au titre du programme complémentaire 2020 du fonds de concours pour le développement de l'élevage bovin (FDEB).
  - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé Raymond Guepy par Miguel Harbulot en qualité de représentant des organismes désignés par les provinces et remplacé respectivement Gilbert Tein et Samuel See Ihage par Eymard Justin Gaïa et Mahe Gowe en qualité de sénateurs coutumiers au sein du conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie (CESE).
  - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé le diplôme d'auxiliaire de puériculture de la Nouvelle Calédonie..
- > Voir communiqué détaillé « Diplôme auxiliaire puéricultrice ».*
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré au répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie la certification professionnelle d'infographiste designer web délivrée par Formagraph design, représentée en Nouvelle-Calédonie par l'École du design. Ce diplôme d'infographiste est essentiellement destiné à un public en

formation initiale mais est également accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

### **Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a convoqué la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie en assemblée générale extraordinaire le jeudi 3 décembre 2020 à 16 heures pour examiner la demande de création d'une commission dédiée à l'étude des nouveaux statuts de la chambre.

### **Au visa de Jean-Pierre Djäiwé, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention globale de 3,8 millions de francs répartie entre 20 sportifs classés sur les listes ministérielles (élite, senior, Jeune ou espoir et/ou en pôle en métropole).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué un million de francs de subvention à une jeune sportive calédonienne engagée dans un projet de performance sportive en tennis.

### **Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé les membres du conseil de discipline de l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le transfert d'une officine de pharmacie sur la commune de Nouméa, « Pharmacie Dock 31 ».

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré un agrément provisoire à une entreprise de transports sanitaires terrestres située à Ponérihouen dont l'entrepreneur est Adèle Poeda.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé l'entreprise de transports sanitaires terrestres « Ambulance secours Ouvéa », dont l'entrepreneur est Joseph Bae, basée sur la commune de Ouvéa.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société de transports sanitaires terrestres « Diahot ambulance », dont le gérant est Robert Soulas, basée sur la commune d'Ouégoa.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté l'appareil Stérilwave 100 de la société Bertin à la liste des appareils de désinfection des déchets d'activité de soins à risques infectieux agréés en Nouvelle-Calédonie.

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de visa de long séjour, deux avis favorables et un avis défavorable sur des demandes de titre de séjour et accordé deux demandes d'autorisation de travail.

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable avec observations sur un projet de décret réformant le fonds stratégique pour le développement de la presse et le fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation dans la presse.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis cinq avis favorables et sept avis défavorables sur des demandes relatives à la reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels (CIMM) en Nouvelle-Calédonie.

## Communications au président et membres du gouvernement

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'activité 2019 des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'activité 2019 du lycée agricole et général Michel-Rocard.



## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Thierry Santa, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

### **Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

### **Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

### **Isabelle Champmoreau**

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

### **Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement**

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

### **Jean-Louis d'Anglebermes**

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI<sup>e</sup> FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Jean-Pierre Djaïwé**

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

### **Valentine Eurisouké**

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

### **Philippe Germain**

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.